



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL
DE QUARTIER**

QUARTIERS

FLEURS

CLOS DE LA RÉGALE



**JEUDI 24 NOVEMBRE 2022
À 19H**



**SALLE GASTON-VIAL
30, rue Gaston-Vial**



POUR VENIR À VOTRE RENCONTRE, SE SONT MOBILISÉS :

Samia Lemtaï : Adjointe au Maire déléguée à la santé publique, au bien-être et aux quartiers des Fleurs et du Clos de la Régale

René Réal : Conseiller municipal délégué au cadre de vie et à la propreté

Florian Gourmellon : Conseiller municipal délégué à l'embellissement et à la cause animale

et les services administratifs de la Mairie

Participants : 30 habitant(e)s

Début de séance : 19h - **Fin de séance** : 22h

INTERVENTION DE SAMIA LEMTAÏ



Mme Samia Lemtaï, Maire adjointe aux quartiers des fleurs et du clos de la régale, ainsi que de nombreux élus et responsables des services municipaux sont venus à votre rencontre dans votre quartier.

Dans son introduction, l'élue a fait part de son plaisir de retrouver les habitant(e)s et rappelle l'importance qu'elle accorde à échanger avec les habitant(e)s dans le cadre du conseil de quartier. Ce temps d'échange riche et constructif est consacré à la réflexion collective dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie de votre quartier et d'aborder également la majorité des sujets qui vous préoccupent au quotidien.

Mme Gadio remercie l'ensemble des services municipaux présents qui œuvrent pour le quartier et annonce l'ordre du jour :

1. Projets en cours et en perspectives
2. Agenda évènementiel, culturel et sportif de la saison
3. Débat - Questions/réponses

PRÉSENTATION DES PROJETS

L'équipe municipale concacre ses forces à faire de Vigneux-sur-Seine, une ville innovante et durable, une ville où l'égalité s'exprime avec vigueur, une ville qui a fait sienne la notion de vivre ensemble. « Innovante, Durable, Egalité » sont donc logiquement les points cardinaux qui guident l'action de la Municipalité.

PROJETS EN COURS

RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE : RENOVER EN PRÉSERVANT NOTRE HISTOIRE ET NOTRE ENVIRONNEMENT



OBJECTIFS ET ENJEUX DE CETTE RÉNOVATION

- Rénover notre patrimoine en préservant son histoire
- Prioriser la sobriété et la modernité et répondre aux exigences environnementales
- S'adapter aux besoins des usagers et embellir le cadre de vie

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022 - 2023

Début des travaux : octobre 2022

COÛT ESTIMÉ

1 427 000 € financé par la Ville

AMÉNAGEMENT DU PÔLE GARE : REQUALIFICATION EN PÔLE MULTIMODAL



■ TRAVAUX PRÉVUS

- Changement des rails sur plus de 7 km,
- Mise en accessibilité de la gare,
- Restructuration de la gare routière,
- Création d'un nouveau parvis,
- Aménagement du parking relais avec IDF-Mobilités ,
- Stationnement pour toutes les mobilités (Véligo-vélo, deux-roues motorisés, modes alternatifs...).

■ OBJECTIF

- Améliorer le confort, la sécurité et la qualité de vie des usagers et des habitants pour davantage de ponctualité et moins de nuisance sonore

COÛTS

Phase 1 et 2 : 34.7 M € / Phase 3 : 7 266 360 M € financés par la Ville, la Région IDF, IDF-Mobilités.

■■■ PROJETS EN PERSPECTIVES

UNE SALLE AU STYLE ARCHITECTURAL À LA HAUTEUR DES ÉVÉNEMENTS



- Construction d'une **salle des mariages, du Conseil municipal et des expositions** au sein d'un environnement préservé dans le Parc du Gros-Buisson dans le prolongement du Château des Acacias.

■ OBJECTIF

- Offrir un cadre adapté aux mariages et aux cérémonies et à la vie démocratique.

COÛT ESTIMÉ

838 000 €

AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DU LAC MONTALBOT : NÉCESSITÉ D'AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

■ OBJECTIF

- Une démarche de reconquête de la biodiversité entre la Ville et la Seine
- Un environnement préservant les habitats fonctionnels pour la faune et la flore
- Reconnexion du lac avec la Ville et les espaces naturels environnant la Seine

■ CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022 - 2023

Décembre 2022 à Juillet 2023

TRANSFORMATION DE LA TOUR 27 EN TOUR ARCHITECTURALE



■ OBJECTIFS

- Requalification du quartier visant à introduire plus de mixité urbaine et sociale
- 120 logements en accession à la propriété et des services résidentiels

PLACE DU 8 MAI 1945 : UN QUARTIER EN VOIE DE MUTATION POUR OFFRIR À SES HABITANTS UN LIEU DE CENTRALITÉ ET SÉCURISÉ AVEC DES ESPACES PUBLICS, SERVICES PUBLICS ET COMMERCIAUX RENOUVELÉS

■ OBJECTIFS

- Améliorer le cadre de vie en repensant les espaces publics avec une place paysagère et animée,
- Favoriser la mixité sociale avec une offre de logements neufs en accession à la propriété,
- Redynamiser l'attractivité commerciale avec de nouveaux commerces et un nouveau marché,
- Créer 1 centre culturel, 1 pôle santé, 1 foyer Ambroise Croizat reconstitué, 1 PMI protection maternelle et infantile agrandie, 400 m² de commerces, 1 offre de stationnement repensée,
- Créer un équipement culturel polyvalent pour un service public de qualité.

L'AVENIR DE LA PLACE ANATOLE FRANCE AU CŒUR DU DÉBAT

Les habitants et les commerçants ont été consultés, les résultats ont été analysés. Or, il a été constaté que les avis restent très partagés sur l'avenir de la halle. C'est pourquoi, la municipalité se positionnera prochainement sur l'avenir de cette place qui est au cœur de ses préoccupations.

■ OBJECTIFS

- Redynamiser la place et ses commerces de proximité
- Améliorer le stationnement
- Réfection de la voirie
- Accroître l'attractivité
- Sécuriser les circulations
- Accessibilité PMR

DÉBAT - QUESTIONS/RÉPONSES

■■■ PROJETS À VENIR ET EN PERSPECTIVES

Parking de la GARE : Un habitant évoque le manque de place de stationnement devant le parvis de l'hôtel de Ville.

En effet, les places actuelles devant le parvis sont en priorité réservées aux personnes à mobilité réduite.

Construction de la salle des mariages : Un habitant s'inquiète du risque d'augmentation de nuisances, d'incivilités et de stationnements anarchiques dans les rues adjacentes. Il demande où seront stationnées précisément les personnes qui se rendent à cette salle ? Il déclare avoir été victime de ces incivilités lors des dernières manifestations et craint que cette situation se réitère tous les samedis.

La police municipale rappelle que si ces infractions sont constatées, elle procédera à des verbalisations. Par ailleurs, les organisateurs des cérémonies et les participants seront tenus de respecter le règlement.

L'offre de stationnement à venir sera plus importante et répondra aux problèmes de stationnements que nous rencontrons actuellement en mairie centrale, en particulier lors des cérémonies de mariage.

À proximité du Parc du Gros-Buisson, il existe des emplacements matérialisés notamment ceux qui longent la rue Salvador Allende.

Cette salle est-elle destinée uniquement aux mariages et au conseil municipal ?

Elle sera également destinée aux futures expositions.

Est-ce que cette extension s'arrête aux grands arbres ?

Elle s'arrêtera derrière le château et avant le bassin car notre volonté est de préserver notre espace naturel.

Aménagement de la Gare : le parking sera-t-il au même endroit ?

Oui et il sera réaménagé.

La gare sera-t-elle fermée pendant la phase des travaux ? l'accès au transport sera-t-il restreint comme les précédents week-end ?

Tout au long de cet aménagement, la gare restera évidemment accessible. Notre objectif est d'occasionner le moins de gêne possible pour les utilisateurs, ce qui nécessite de gérer et sécuriser les circulations à la fois des piétons et des véhicules.

Ces dernières fermetures exceptionnelles sont justifiées par les travaux de changement de rail.

Constat : le parking de Juvisy-sur-Orge sera fermé ; la police municipale pourra-t-elle accroître les surveillances car nous risquons un afflux de circulation et des débordements sur les 4/5 jours de fermeture prévus.

On intensifiera le passage de la police municipale. Nous vous remercions pour ces informations.

Parking de la Gare : le parking continuera-t-il à être gratuit ?

Oui pour le moment il continuera.

Une participante constate de nombreuses difficultés d'accès au parking causées par les deux plots installés à l'entrée. Elle comprend que cette mesure est nécessaire pour éviter des éventuels campements illégaux. Mais, elle souhaite que dans le futur projet soit étudiées toutes les questions liées à l'accessibilité, au stationnement et à la sécurité.



Dans le cadre du projet d'aménagement de la gare, le parking sera réaménagé dans sa globalité. Il prévoit l'aménagement d'un parking relais pour favoriser un espace partagé entre tous les usagers et satisfaire tous les besoins. A cet effet, il comprendra une zone dédiée à la régulation des bus avec un local pour les conducteurs, un dépose minute et des places de stationnements. De par le choix de ces aménagements, la commune vise une politique globale qui œuvre pour la sécurité et le bien-être de tous. En ce qui concerne les plots actuels, ils ont été installés

pour éviter des occupations illégales. Bien évidemment, la requalification d'une gare, d'un parking et d'un parvis est travaillée dans sa globalité.

Le parking sera-t-il sécurisé par un gardien ?

Aujourd'hui, les modalités de système de surveillance et de sécurisation du parking ne sont pas définies et seront réfléchies avec la SNCF et IDF Mobilités.

Un participant considère que les gardiens de stationnement sont des solutions efficaces pour protéger et sécuriser les places de stationnement.

Votre proposition sera étudiée.

Parking de la Gare : Envisagez-vous de le rendre payant à la population ne résidant pas à Vigneux, à l'instar de la Ville de Montgeron. Je précise qu'il propose un accès gratuit à ses habitants et payant pour les autres. Je pense que ce serait une bonne idée de procéder de la même manière car les Vigneusiens rencontrent beaucoup de difficultés à trouver une place de stationnement.

La décision de rendre les stationnements payants relève de la volonté politique. Comme vous le savez, il y a quelques années, nous avons installés des horodateurs sur toute la ville. En 2018, la commande de Monsieur le Maire était de retirer ce stationnement payant car il souhaitait, avant de faire payer ces emplacements, **de créer un parking avec une offre plus large et plus juste**, et apporter des réponses efficaces aux besoins de stationnement.

Par ailleurs, Je tiens à vous informer que la procédure de gratuité est illégale et peut faire l'objet d'un recours judiciaire.

Transformation de la Tour 27 : des places de parking sont-elles prévues ?

Il est important de comprendre qu'on est sur un nombre de logements identique au programme immobilier précédent. La réglementation prévoit la construction de parking **uniquement** si de nouveaux logements sont créés.

Un riverain s'inquiète d'une éventuelle hausse du stationnement sur les rues adjacentes.

Le service urbanisme rappelle que les acquéreurs sont attirés par des logements à proximité de la gare. À ce titre, cette proximité limitera de façon évidente l'usage et le nombre de véhicules par foyer. Le résultat du diagnostic mené par le promoteur et les bailleurs sociaux a clairement mis en exergue une sous-utilisation des places de parkings aux sous-sols des immeubles, probablement justifié par le coût du parking qui constitue pour le locataire une charge supplémentaire.

Dans le programme urbain de rénovation urbaine de la Croix-Blanche, il a été prévu un nombre suffisant de stationnement soit en moyenne deux places par foyer. L'offre est donc importante dans le quartier et ne nécessite donc pas de nouveaux aménagements. Il est souvent constaté que certaines personnes dans la journée pour une question de facilité d'usage se garent sur la voie publique.

Les places de parking au sous-sol des immeubles sont-elles sécurisées ?

Elles sont sécurisées et fermées mais elles restent peu utilisées en raison de l'offre suffisante sur le domaine public.

■■■ CADRE DE VIE

Projet Place Anatole France : les habitants expriment leurs inquiétudes quant à la détérioration de leur cadre de vie, aux départs de leurs commerces et de leurs médecins, à la hausse des incivilités. Il regrette que cette étude prenne autant de temps. Ils demandent aux élus d'agir rapidement car l'avenir de cette place est au cœur de leur préoccupation.



Il y a eu en effet des premières études qui ont été menées en interne.

La volonté de la municipalité est d'associer les habitants à cette étude. Cette concertation, souhaitée par Monsieur le Maire, avait pour objectif d'encourager les riverains à s'exprimer sur l'avenir de cette place, à appréhender les attentes et réfléchir ensemble à un projet structuré et consensuel pour la revalorisation de cette place.

Le résultat du questionnaire a conclu à des avis partagés entre ceux qui veulent conserver la halle et ceux qui s'y opposent. Vous comprenez donc la complexité de l'exercice. Notre objectif est donc d'essayer de travailler ce projet dans sa globalité en réfléchissant aux options retenues : réutiliser ou réaménager la halle afin qu'elle présente avant tout une utilité pour le quartier.

Nous entendons bien que certains habitants y soient attachés de par la valeur historique de cet ancien marché mais il est de notre responsabilité de tenir compte également de l'appréciation de l'ensemble de la population.

Une habitante rappelle son attachement à ce quartier qu'elle estimait vivant à l'époque du marché. Elle regrette que depuis deux ans cette place ait perdu de son attractivité. Elle signale également que le distributeur de la société générale ne fonctionne plus depuis un an.

Vous venez de le démontrer que la question de ce marché ne règlera pas toutes les problématiques du quartier, elles sont beaucoup plus large. Le diagnostic a révélé des problèmes de circulation, de sécurité notamment sur le rond-point, des problèmes de durabilité des commerces induits par les difficultés d'accès.

La réflexion ne s'arrête pas uniquement à la préservation ou non de la halle, elle nécessite d'évaluer la viabilité du projet sous différents angles pour répondre positivement à toutes ces problématiques.

Je comprends tout à fait que cela vous paraisse long mais l'étude que l'on doit mener est plus large qu'une simple question de retrait de la halle et nécessite donc du temps. Nous voulons que votre quartier évolue et il est important de poser un diagnostic éclairé et partagé en concertation notamment avec les commerçants.

Tous les sujets qui concourent à son attractivité, à son environnement, à l'amélioration du cadre de vie dont son accès, les espaces publics, les déplacements, les circulations, l'activité économique, les équipements doivent être étudiés.

L'élue précise que la Société Générale va maintenir le distributeur et son fonctionnement est prévu pour le 1^{er} semestre 2023 après une réhabilitation du bâtiment. Il est précisé que rien ne sera fait sans eux et qu'ils seront tenus informés de l'avancement de chaque étape du projet.

A la mairie de quartier, il existe actuellement une antenne « La Poste », sera-t-il possible d'étudier la faisabilité d'installer un distributeur automatique comme à l'hypermarché « Intermarché ». Il propose que ce distributeur soit géré par la poste ou la mairie

Est-il vraiment nécessaire ? Car dans quelque temps, nous allons récupérer le distributeur de la Société Générale. De plus, la mairie annexe a des horaires d'ouverture très contraints.

Une habitante nous signale que son médecin traitant est parti à la retraite depuis 6 mois et qu'il n'a pas été remplacé. Elle évoque la difficulté d'avoir un rendez-vous avec un médecin d'autant plus qu'ils favorisent la téléconsultation.

Les questions de santé relèvent de ma délégation, nous en parlerons lors du temps d'échange, à la dernière partie de ce conseil.

Quels sont les dossiers travaillés en priorité par la mairie ?

L'élue rappelle que les dossiers déjà engagés par l'ancienne municipalité doivent être finalisés rapidement. Elle souligne que le traitement de ces dossiers a pris du retard en raison de la crise sanitaire et du confinement. Elle précise que ce projet est en phase d'étude et d'analyse et que toutes les composantes doivent être structurées ce qui nécessite du temps. Elle rappelle que cette place est notre poumon dans ce quartier mais qu'un travail de fond et de concertation est primordial à la viabilité de ce projet. Elle assure que dès que l'étude sera aboutie, elle leur sera exposée.

Une participante regrette le manque d'engagement pris par la municipalité pour améliorer leur cadre de vie au quotidien.

Le quartier des Fleurs ne s'arrête pas non plus à la place Anatole-France. Un travail fort de revalorisation du parc du Gros-Buisson a été réalisé avec succès. Je rappelle que ce patrimoine riche de son espace naturel constitue un atout majeur pour le quartier.

Nos avis sont unanimes sur le souhait de voir cette place plus attrayante avec des commerces de qualité.

À partir du moment où un projet est engagé, on ne peut pas dire que rien n'est fait.

Une habitante évoque l'absence de marché, de distributeur, de médecin, de fleuriste alors que deux agences immobilières se sont installées à proximité l'une de l'autre.

Nous en avons parlé la dernière fois. Je vous rappelle que en tant que collectivité territoriale nous n'avons pas le pouvoir législatif de refuser l'installation de commerces.

Les habitants s'inquiètent de la recrudescence de violence, de nuisances nocturnes. Ils ne sont pas convaincus qu'un cabinet extérieur puisse avoir une vision éclairée sur leurs problèmes du quotidien.

Il était judicieux de faire appel à un cabinet extérieur pour leur expertise et leur connaissance fine de l'aménagement du territoire. Ces professionnels pourront apporter un regard neuf sur le secteur et les solutions d'aménagement possibles. Ils auront pour objectif de faire ressortir les enjeux clés et d'énoncer des constats pour répondre efficacement aux problématiques.

Bien entendu, toute cette étude sera menée en concertation avec vous car vos observations, vos préoccupations et vos aspirations permettront de trouver collectivement des réponses qui correspondent aux besoins réels du quartier et à sa revalorisation.

Une habitante regrette que le quartier des Fleurs, réputé pour sa tranquillité, subisse depuis quelques années des changements qui détériorent fortement son image et son cadre de vie, sans compter les difficultés de circuler sur les trottoirs. Elle souligne que les personnes habitant ce quartier depuis 40 ans ne peuvent pas comprendre les réponses qui leur sont données.

La mobilité fait partie du programme d'aménagement de cette place.

Pourquoi la mairie ne préempte pas les commerces en liquidation comme le fait la ville de Draveil ? Elle évoque le besoin d'agir dans ce sens. Elle ne comprend pas également le choix d'installer deux agences immobilières à proximité l'une de l'autre alors que des commerces comme les fleuristes, les poissonniers désertent la place au profit des grandes surfaces.

Il faut savoir que ce n'est pas un problème spécifique au quartier des Fleurs ou même à Vigneux. La disparition des petits commerces est une réalité à l'échelle nationale et régionale. Ces commerces sont fragilisés par la montée en puissance du e-commerce mais également du développement des zones commerciales, une pratique qui s'est fortement accrue avec la période de COVID et le confinement. La difficulté de faire venir ces petits commerces n'est pas propre à Vigneux. Les commerçants installés à Draveil sont situés dans un centre-ville et non dans un centre de quartier. C'est déjà très difficile de faire venir les commerçants dans les centres villes.

Même si la commune pouvait préempter de toute façon elle n'a pas vocation à acheter un local commercial. Dans le cas où elle peut préempter, la commune n'a pas le pouvoir

de faire venir les commerçants. Ils décideront de s'installer si la zone de chalandise est jugée suffisante et attractive. Pour cette raison, les commerçants traditionnels préfèrent bien souvent aller vers des centres villes qui proposent une offre plus complète et plus large.

Les clients préfèrent se rendre dans des zones où sont concentrés plusieurs petits commerces, comme par exemple la grande avenue à Montgeron. Mais quand on a malheureusement des petits centres de quartier comme cela est votre cas, il reste très problématique d'attirer des petits commerces tels que les fleuristes qui vont où l'offre est importante comme les grandes surfaces.

Etant donné qu'ils ont un besoin de vivre et que la réalité est que nous n'allons pas chercher des fleurs tous les jours, le nombre de clients reste donc limité et ne permet pas la survie du commerce.

Pour répondre à votre question sur le droit de préemption, le Maire adjoint à l'urbanisme et moi-même travaillons actuellement sur ce point et nous allons rencontrer prochainement la chambre de commerces. **Nous proposerons au conseil municipal la mise en place du droit de préemption sur les fonds de commerces.** Je tiens à préciser que les commerces possèdent uniquement le fond de commerce et non le local.

Cette démarche de préemption du fond de commerce se fera en partenariat avec la chambre de commerce, qui pourra effectivement nous accompagner dans la recherche de commerces répondant aux besoins et à la demande, et nous proposer éventuellement une liste de commerces intéressés pour acheter le fond de commerce. Il est important de souligner que cette démarche de préemption engendre des dépenses importantes à la Ville.

Qui est gestionnaire de cette halle ?

Le prestataire qui gère le marché pour le compte de la Ville est la société Géraud.

Depuis quelques années, on a constaté un départ progressif de commerce sur ce marché. Aujourd'hui, il n'en reste plus que deux et les prix des produits sont relativement élevés. Sont-ils induits par le coût de la place et pourquoi n'attire-t-elle plus personne ?

La problématique de ce marché relève principalement de sa taille et sa difficulté d'accès.

Une habitante regrette le départ de certains commerces et se demande si on ne les a pas encouragés à partir ?

Bien entendu, on ne leur a pas demandé de partir, c'est leur choix. Comme je vous l'ai expliqué précédemment, nous n'avons pas la capacité de faire venir des commerçants. Leur décision est certainement motivée par le manque à gagner.

La disparition des commerces de proximité au profit des centres commerciaux est une réalité. Ces commerces sont attirés par des marchés plus grands où l'offre et la clientèle est plus importante.

Projet Place du 8 mai 1945 : Est-il prévu l'installation d'une PMI ?

C'est la PMI de Lamaze qui va être déplacée sur la place du 8 mai 1945. Les anciens locaux de la PMI permettront d'agrandir le CMPP qui fait face à une demande de plus en plus forte.

En quoi consistera le projet du centre culturel ?

Le projet de construction d'un centre culturel est à l'étude. Il est prévu de l'implanter sur l'ancien terrain de la CPAM. Ce dernier n'entre pas dans le périmètre du projet de requalification de la place du 8 mai 1945 mais il vient en complément. La réflexion globale pour la redynamisation du quartier est de créer un cœur de ville pour favoriser l'attractivité du territoire.

Comme vous le savez tous, à Vigneux, nous n'avons pas de centre-ville et c'est cette particularité qui inquiète les commerçants. L'objectif est de relocaliser le marché actuel et d'offrir un marché plus grand et plus accessible à tous les habitants de la ville et pas uniquement à un quartier tel qu'il l'est aujourd'hui.

Dans quelques années, ce centre culturel viendra compléter la redynamisation de ce cœur de ville autour d'une place commerçante, un marché et des commerces. La mise en œuvre de cet équipement culturel prendra des années car elle nécessite le déploiement d'importants moyens techniques et financiers.

Qu'est-ce que vous appelez le pôle santé ? Est-il prévu la venue de nouveaux médecins ?



Le projet de création d'un équipement public « pôle santé » a pour vocation d'être un pôle pluridisciplinaire qui permettra de regrouper, en un même lieu, des services dédiés à la rééducation, aux parcours de soins de type diabétique, d'un médecin du sport avec un partenariat renforcé Ville/Hôpital, un rééducateur, un ergothérapeute, un rééducateur ergo orthophoniste, kinésithérapeute ...

Pour lutter contre ce fléau du diabète, des ateliers de dépistages ont été récemment mis en place et seront d'ailleurs poursuivis sur le 1^{er} semestre 2023. La Ville a signé l'année dernière une



convention avec deux kinésithérapeutes en fin de formation et un 3^e est d'ores et déjà prévu pour 2023. Ils devront s'engager ensuite à s'installer dans cette structure.

Un participant demande si des médecins généralistes sont prévus dans cette structure ?

Oui bien sûr, ce seront des médecins généralistes avec une orientation rééducative.

Pourquoi le diabète en particulier ? Il y a un taux important de cas recensés sur la commune ?

Cela fait partie des mesures mises en œuvre dans le cadre du plan de santé publique « Priorité Prévention » du ministère de la Santé et de la Haute Autorité de Santé. Dans ces orientations, nous devons mettre en place de la prévention autour de cette maladie chronique, devenue un fléau et en forte hausse causée par la sédentarité et l'alimentation.

Une habitante répond que l'alimentation est certainement la principale cause et qu'il sera à cette fin plus judicieux de travailler davantage sur les menus des cantines scolaires.

Un travail a déjà été fait. Une nutritionniste intervient auprès des cantines scolaires pour conseiller sur la composition des menus. Une commission spécifique à ce sujet est organisée au sein de chaque école.

Plusieurs habitants sont intervenus afin d'exprimer les nombreux problèmes de propreté : déjections canines sur les trottoirs, fréquence de nettoyage irrégulière, feuilles non ramassées, caniveaux et trottoirs sales...

La directrice de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme rappelle que la municipalité, soucieuse de cette situation, a pour objectif l'amélioration continue de la qualité du cadre de vie.

Elle rappelle que plusieurs mesures de prévention ont été prises pour encourager les habitants à changer leurs pratiques en matière de propreté. Une vaste campagne de communication et de sensibilisation a été opérée avec pour objectif de :

- Mieux faire connaître le travail des agents municipaux
- Sensibiliser la population à la lutte contre les incivilités (déjections canines, ramassage des encombrants ...),
- Informer les habitants (avec la diffusion d'un "Guide des bons usages") rappelant les règles et les bonnes pratiques ou la diffusion dans nos supports des informations des jours de collecte.

Un habitant propose la création de cani Park qui considère comme une solution pertinente à la malpropreté de l'espace public et permettra également de responsabiliser les maîtres. Ils regrettent que la ville n'octroie pas de sacs pour les déjections canines.

Pour une ville propre et pour éviter aux habitants de mettre le pied dans les déjections, la municipalité va prochainement installer des canisettes dans chaque quartier. Celles-ci auront pour but d'éviter de trouver des déjections canines dans les espaces verts de la ville, qui posent des

problèmes notamment pour la tonte par les agents du service technique.

Certaines vérifications administratives et réglementaires demandent du temps. Ce parc à chien sera fermé et nettoyé par les agents de propreté de la ville. La première sera installée au Parc du Gros-Buisson ; si cet essai est concluant, la municipalité envisage d'équiper d'autres quartiers de canisettes, réalisées en régie et nettoyées régulièrement.

Ces incivilités sont-elles verbalisables ? Dans le cas où je suis témoin de cette infraction, puis je vous contacter ? A plusieurs reprises, j'ai constaté, sur mon terrain non clôturé, des personnes laissant leur chien faire leur besoin sans ramasser leurs déjections. Malgré mon exaspération je n'ai pas voulu intervenir pour éviter des conflits.

En la matière, les solutions possibles pour la municipalité restent limitées et contraintes car ces actes sont difficilement répréhensibles car seule la prise sur le fait peut donner lieu à une amende.

Il convient de rappeler la réglementation à ce sujet : les déjections canines sont autorisées uniquement dans les caniveaux, sauf dans les parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. Ils sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants. Le tout par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal. Pour rappel, les contrevenants risquent une amende de 35 euros.

Dans votre situation, Il sera plus judicieux de vous adresser à votre propriétaire pour lui exposer votre problématique et lui demander de clôturer la propriété.

Rue Salvador Allende : un habitant est satisfait de l'entretien de sa rue mais regrette le passage trop bruyant et trop tôt de l'équipe de nettoyage (7h du matin).

Les élus ont rappelé que la compétence de nettoyage de rue est gérée par la communauté d'agglomération. Cette prestation est confiée à un prestataire privé, la société Nicollin qui définit elle-même les horaires de passage.

Améliorer la vie quotidienne des Vigneusiens est un axe fort de la politique portée par l'équipe municipale et l'enjeu de l'amélioration du cadre de vie en fait partie. C'est pourquoi, nous avons décidé de reprendre le marché de la propreté urbaine, qui est géré aujourd'hui à la Communauté d'agglomération.

Après des études de terrain sur plus de 75 km de voie, il a été constaté des dysfonctionnements mais aussi des incohérences de passage sur certaines rues de la ville.

Pour y répondre, nous préparons un grand plan pour renforcer et ajuster nos actions en matière de propreté urbaine. Concrètement, nous nous donnons de nouveaux moyens, par une restructuration interne de nos services autour d'une direction nommée « cadre de vie », en investissant dans la mécanisation des équipes de proximité, à travers la mise en place de nouvelles corbeilles de rue dans des lieux stratégiques.

Les habitants sont également encouragés à changer leurs pratiques en matière de propreté notamment en balayant leur trottoir.

Une habitante nous interpelle sur le manque de nettoyage des avaloirs, remplies de feuille et s'inquiète du risque d'inondation des rues en période de fortes intempéries.

Le service du cadre de vie est chargé de veiller à l'entretien des avaloirs. Nous sommes conscients qu'ils existent quelques dysfonctionnements et que des mesures rigoureuses doivent être prises. À ce titre, une nouvelle organisation plus performante du service propreté sera adoptée prochainement. Notre objectif est d'optimiser la coordination des interventions entre les équipes de propreté de la ville et celle de la société prestataire. De plus, des ajustements seront opérés et adaptés à chaque quartier. En effet, certains quartiers dits « sensibles » nécessitent davantage de passages de l'équipe d'entretien et de corbeilles de rue.

Allée des Castors : Une habitante évoque la dégradation de la voirie, le ruissellement des eaux qui se concentrent rapidement dans le cours d'eau, passant par les petits sentiers et pénètre dans les habitations.

Nous avons été récemment alertés par le SYAGE sur cette problématique. On travaille actuellement pour trouver une solution soit avec nos équipes internes si les moyens humains le permettent soit avec un prestataire extérieur qui assurera nettoyage régulier de ces avaloirs.

Il est important de rappeler que d'autres facteurs aggravent et amplifient les inondations et ses dégâts comme l'imperméabilisation des sols, l'absence de zone d'absorption, les espaces verts de plus en plus rares que ce soit dans le domaine public ou chez les particuliers. La disparition des espaces verts est causée en outre par la construction de terrasses ou de places de stationnement.

On a donc de moins en moins de zone d'absorption des eaux ce qui en engendre des ruissèlements. À Vigneux, les réseaux sont souvent en surcharge voir saturés du fait de la densification urbaine qui s'est fortement développée à Vigneux, soit plus de 5000 habitants en 7 ans.

Il faut effectivement que les réseaux puissent suivre. Le Syage a déjà entrepris de nombreux travaux d'amélioration dans certains secteurs de la ville. Dans d'autres communes, la situation est similaire. L'urbanisation va plus vite que le renouvellement des réseaux, les deux conjugués aggravent encore plus la situation.

■■■ SÉCURITÉ

Rue des Hortensias : Un habitant évoque des nuisances nocturnes et des incivilités provoquées par les attroupements de « jeunes ». Il regrette le manque de visibilité et de présence policière dans le quartier.

Nous regrettons ces observations car nos agents sont fortement mobilisés sur votre secteur. Malgré un effectif restreint, les agents patrouillent régulièrement et assurent au quotidien la tranquillité et la sécurité du quartier. Notre

volonté est de répondre à l'ensemble des doléances des riverains, pour cela, nous avons déployés plus de 3 agents par jour avec un temps de travail quotidien de plus de 12h. Par ailleurs, les agents de l'ASVP (agents de surveillance de la voie publique) ou de la police municipale sont mobilisés tous les matins pour assurer la surveillance de la circulation aux abords des écoles notamment à l'école Rouvres.

Il faut savoir que nous avons essayé de varier les patrouilles de surveillance dans ce sens, deux motos supplémentaires seront déployées prochainement. Nous avons subi de nombreux départs de policiers municipaux et ASVP, nos effectifs actuels sont limités mais la phase de recrutement est lancée. Il est important de savoir que la ville se heurte à des difficultés de recrutement des policiers municipaux.

En moyenne, 1 agent pour 1 000 habitants est nécessaire, à Vigneux, nous sommes 31 000 habitants pour 10 policiers municipaux. La police municipale travaille sur tous les codes (urbanisme, code de la route, débit de boissons...) et sur tous les fronts dans l'ensemble du territoire. Nous ne pouvons pas malheureusement être présents partout.

Le quartier des Fleurs est un des secteurs les plus sécurisés, les policiers municipaux patrouillent tous les jours. Pour renforcer nos dispositifs de sécurité notamment au Parc du Gros-Buisson, des patrouilles pédestres ont été déployées.

Il a été rappelé que la volonté de Monsieur le Maire **est de renforcer les effectifs des policiers municipaux.**

Barrière rue Gaston Vial : Pourquoi vous mobilisez autant d'agents sur cette rue et pour quelle raison a-t-on fermé son accès ?

C'est une demande émanant des riverains et des parents d'élèves. La décision de cet arrêté a été pris par le conseil de l'école en concertation et à l'unanimité et le choix de ce système de régulation semblait le moins contraignant.

Un arrêté municipal a donc été pris afin de fluidifier les passages et garantir la sécurisation de ce point école qui dure au maximum 30 mn. Force est de constater que malgré cet arrêté, le nombre d'incivilités ne fléchit pas, la présence des agents ASVP était donc indispensable.

Pourquoi ils n'ont pas pensé à l'installer à l'école Herriot ?

Il avait été proposé de faire deux sorties mais cela posait un problème de décalage entre les deux sorties. Cette option aurait mobilisé deux agents à l'entrée des deux écoles. Le manque de civisme, nous a contraints d'affecter un agent derrière cette barrière pour réguler les entrées et sorties.

Un arrêté a été notifié. Notre priorité est la sécurité de nos enfants. Cette question a été réglée depuis septembre. Un papillon d'autorisation d'accès a été remis aux résidents pour faciliter l'accès à leur domicile donc il n'y a plus de raison de débattre.

Clos de la Régale à proximité d'Auchan : Une participante témoigne des stationnements anarchiques sur les lignes

jaune qui constituent un danger car ils obstruent la visibilité pour les automobilistes.

C'est une zone où la police municipale apporte une vigilance particulière et de nombreuses verbalisations ont été menées.

Pourquoi la ville, avec plus de 31 000 habitants, ne possède pas de commissariat alors même que les villes limitrophes avec une population moins importante en possèdent ?



Il est vrai que à Vigneux-sur-Seine nous ne possédons pas la structure en elle-même. Celle-ci est située à Draveil et à Montgeron mais la police nationale intervient sur tout le territoire de la ville, ce qui n'a aucun impact sur la fréquence ou la qualité des interventions des forces de l'ordre.

Comme dans plusieurs territoires, pour faire face à la baisse des effectifs, les commissariats se sont fusionnés dont celui de Montgeron et Draveil et Brunoy. Les interventions de la police nationale demandées en renfort proviennent des deux villes.

Un habitant regrette que la police nationale refuse de se déplacer malgré la gravité des délits (cambriolages et d'agressions).

Nous faisons face à d'important problème de recrutement que ce soit à la police nationale ou municipale. Cette difficulté touche malheureusement de nombreux secteurs d'activités.

Rue limitrophe Vigneux/Draveil : Une habitante évoque l'insuffisance voire l'absence de passage de la police et des services de collectes de déchets et demande si-il possible d'envisager la mise en place de la vidéosurveillance car elle constate une hausse d'incivilités (problèmes de stationnement aux alentours du Port aux Cerises, vols de véhicules...)

Nous sommes très présents sur ce secteur. La vidéosurveillance a été installée depuis 2016 mais a été vandalisée. Avec le temps, les intempéries et l'implantation de nouveaux immeubles, il a été relevé plusieurs difficultés de fonctionnement des relais et plusieurs antennes ont été dégradées.

À ce jour, toutes les implantations ont été étudiées et leur mise en œuvre prend du temps car elles doivent respecter les procédures administratives et des autorisations doivent être émises par la préfecture. Notre objectif est de prioriser les entrées et les sorties de ville.

À ce titre, nous réfléchissons à un autre système plus performant comme la fibre optique qui coûte très cher.

Nous avons recensé une forte demande de la population mais aussi de la police nationale sur ce système de surveillance. Notre objectif est de mettre en place en premier abord la vidéoprotection puis ensuite la vidéo verbalisation. Des déclarations doivent être déposées à la préfecture pour chaque emplacement et celui-ci doit être motivé.

Au parc du Gros-Buisson : La police à cheval existe-t-elle toujours ?

La police équestre passe de temps en temps au parc du Gros-Buisson. De plus, des agents en VTT sont déployés régulièrement pour sécuriser le secteur et prochainement des patrouilles en moto également.

Opération Tranquillité Vacances : un riverain signale une erreur d'adresse lors de du passage de la police municipale. Il souligne le manque d'empathie et d'humanité de la police nationale face à leur souffrance lors d'un cambriolage.

C'est un cas exceptionnel et qui reste très rare.

Chaque semaine, il est organisé une rencontre avec le commandant de la police nationale pour faire un point sur toutes les infractions recensées comme les vols à effraction, cambriolages ou autres.

Cette opération est un véritable succès, elle est approuvée par une grande partie de la population et reste un dispositif très fiable. En période estivale, il a été recensé un cambriolage sur 100. Un taux d'infraction relativement bas.

Rue des Pervenches/Rue Salvador Allende : Les riverains dénoncent les excès de vitesse et des véhicules/bus qui empiètent sur les trottoirs. Comment comptez-vous agir contre cette pratique pour éviter la dégradation des trottoirs ?

Lors de notre visite sur un cas similaire, rue des Cépages, il a été réfléchi avec les élus la pose de bornes pour empêcher les véhicules de stationner et modérer les vitesses.

Le participant approuve cette proposition et souhaite que la ville étudie la possibilité d'en placer sur ces rues.

Cette demande sera remontée aux services techniques.

Barrière Gaston Vial sur la Rue André Pardoux : Un habitant dénonce un flux important de circulation et des excès de vitesse. Il indique que le panneau de signalisation placé sur la clôture du voisin est très mal positionné et manque de visibilité. Il suggère de le déplacer sur le lampadaire à côté.

On note votre proposition et une étude de faisabilité sera réalisée par nos services.

■■■ DIVERS

Quelles démarches ont été prises par la commune en faveur de la sobriété énergétique ?

La Ville de Vigneux-sur-Seine conçoit et met en œuvre des politiques publiques ambitieuses en faveur de la transition énergétique. Dans le contexte que nous connaissons tous, nous avons dédoublé d'efforts pour mettre en œuvre un plan d'action réactif et opérationnel autour de 7 axes forts : Réguler les températures, réduire la saison de chauffe, réduire l'éclairage public, couper l'eau chaude dans

certains bâtiments publics, interdire les appareils électriques dans les bâtiments municipaux, encadrer l'éclairage des bâtiments et enseignes et repenser les mobilités.

Pour plus de détails, je vous invite à consulter le journal municipal de novembre 2022 et janvier 2023 qui présentent précisément ce plan d'action en faveur de la sobriété énergétique.

Ci-dessous, l'article dans le VLM de janvier 2023

Agir ensemble !

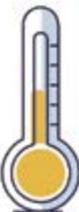
Lors du Conseil Municipal du 13 décembre dernier, le plan de sobriété municipale a été approuvé à l'unanimité. Dans le VLM du mois de novembre, nous vous avons présenté les 7 propositions élaborées par les élus et les services. A présent, ces propositions deviennent des actions ! Certaines d'entre elles sont déjà entrées en application.

7 ACTIONS

QUE LA COMMUNE ENGAGE POUR LIMITER LES COÛTS ÉNERGÉTIQUES ET FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE.

1 RÉGULER LES TEMPÉRATURES

- > **19°** : bâtiments administratifs
- > **16°** : équipements sportifs
- > **20°** : crèches et RPA
- > **16°** : bâtiments inoccupés de 24h à 48h
- > **Hors gel** pour les bâtiments inoccupés depuis plus de 48h.



RÉDUIRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- > **entre 23h et 5h30** sur les grands axes sauf zones sensibles
- > **1 candélabre sur 2** dans les rues pavillonnaires sauf carrefours et grands axes (dispositif à l'étude).



3 COUPER L'EAU CHAUDE

Dans les bâtiments publics et dans les équipements sportifs (évier et lavabos).

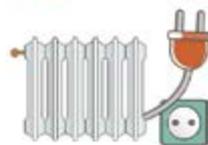


RÉDUIRE LA SAISON DE CHAUFFE

4

de la fin des vacances de Toussaint au début des vacances de Pâques, (mi-novembre pour les équipements sportifs)..

5 INTERDIRE LES APPAREILS ÉLECTRIQUES



Chauffage d'appoint, sèche-mains, dans les équipements et bâtiments municipaux.

ENCADRER L'ÉCLAIRAGE DES BÂTIMENTS ET ENSEIGNES

6

- > **Eteindre** l'éclairage des façades des bâtiments publics, la journée et en semaine et à partir de 23h les vendredis et samedis.
- > **Programmer** l'extinction des alimentations électriques de 22h30 à 6h (sans impacter sur la sécurité ni le bon fonctionnement des installations).
- > **Accompagner** les structures privées pour respecter la législation relative à l'extinction des vitrines, enseignes et publicités lumineuses.

7 REPENSER LES MOBILITÉS

Etudier l'évolution du parc automobile municipal vers des véhicules électriques et le développement d'un parc de vélo à assistance



GÉOTHERMIE : Un habitant est fortement intéressé par cette nouvelle source d'énergie, il demande quelles démarches les particuliers doivent suivre pour pouvoir être raccordé à ce réseau ?

Monsieur le Maire et l'ensemble des élus ont évoqués à plusieurs reprises les questions de la production d'énergie et de la diminution de la maîtrise des coûts d'énergie. La ville de Vigneux-sur-Seine a la chance d'avoir un puits de géothermie sur son territoire.

L'ensemble du « bas de Vigneux » et surtout l'ensemble des grands immeubles du quartier collectif sont reliés à ce réseau de géothermie ce qui permet de diminuer très nettement les coûts de chauffage et parfois d'eau chaude sanitaire des différents copropriétaires et locataires. Vous avez pu remarquer que des travaux d'extension du réseau de géothermie sont en train de se déployer sur toute la rue Allende et ils sont en train, en ce moment, de traverser le carrefour Allende et rue Pierre Brossolette pour rejoindre le quartier des Bergeries avant ensuite de raccorder le Clos de la Régale prévu l'année prochaine. Monsieur le Maire fera une communication spéciale sur ce sujet.

Pour répondre à la question de l'administré, effectivement beaucoup de particuliers ont demandé s'ils pouvaient se raccorder au réseau de géothermie, c'est une question délicate. Pour un seul particulier en théorie il pourrait parfaitement le faire mais l'ensemble des coûts des travaux de VRD et l'achat d'une sous station resterait à sa charge et coûtera beaucoup trop cher. C'est pourquoi, il faut un ensemble d'au moins vingt logements pour qu'un raccordement soit envisageable.

Que signifie pour vous "beaucoup trop cher" ?

Cela dépend si vous êtes proche ou non du réseau de géothermie, les coûts de VRD, creuser une tranchée, faire étendre un tuyau jusqu'à votre maison et ensuite acheter une sous station, cela coulera environ 20 000 €. Pour un seul particulier, cela n'est pas rentable.

Pour des particuliers, il est tout à fait possible de se raccorder au réseau de géothermie mais ce que nous préconisons à chaque particulier qui nous en font la demande c'est de tenter de constituer une petite copropriété ou une Association Syndicat Libre qui n'aura que pour projet la production et la liaison de chaleur au sein de tous les pavillons.

Le contrat qui lie la ville à la société IDEX permet de raccorder des ensembles immobiliers à partir d'un certain volume d'énergie environ 20 à 25 pavillons. Si vous pouvez constituer une copropriété ou une ASL de 20 à 25 personnes, là vous pourrez solliciter la société IDEX qui vous fera à ce moment-là une étude précise pour vous indiquer quand, comment, et à partir de quel tarif, vous pourrez être raccordé au réseau.

La sous station sera t'elle positionnée sur chaque pavillon ?

Non, une étude sera faite ensuite pour mutualiser la sous station pour toute la copropriété, chacun aura ensuite un compteur qui déterminera la consommation de chacun.

Avez-vous des chiffres à nous communiquer sur la réduction réelle de la consommation énergétique sur la ville ?

En ce qui concerne la réduction de la consommation, il est beaucoup trop tôt pour présenter des données. Monsieur le Maire et les élus municipaux devraient faire un point spécifique sur ce sujet d'ici le 1^{er} trimestre 2023.

Des chiffres précis de diminution des consommations pourraient être diffusés à la population. Mais vous aurez avant tout une étude comparative sur les coûts, la différence de coût sur l'approvisionnement de la géothermie par rapport à l'approvisionnement en gaz et en électricité. Vous constaterez que les coûts seront vraiment catastrophiques pour ceux qui ne sont pas raccordés à la géothermie.

On va sur de très sérieux problème de coûts d'approvisionnement d'énergie et de paiement de facture. Quant aux coûts, nous pourrions rapidement communiquer mais sur les données de consommation par contre il faudra encore attendre un peu de temps.

Est-il prévu de mettre en place un éclairage LED ?

Oui effectivement, nous sommes actuellement en cours de renouvellement du marché de l'éclairage public qui arrive à échéance fin janvier 2023. Dans le cadre de ce nouveau marché, en phase finale d'attribution, le cahier des charges prévoit un passage progressif au LED pour plus de sobriété énergétique et d'économie.

C'est un marché à performance c'est-à-dire que qu'il se finance grâce aux économies réalisées sur les 8 ans. Le financement de ce coût du marché a été fait sur la base de l'économie que devra générer le passage à la LED. Le marché devra être notifié au nouveau prestataire dans le respect du cadre réglementaire des procédures de marché public au 1^{er} février prochain pour une durée de 6 ans et 2 ans optionnel.

Prévoyez-vous une communication sur les passages des équipes de propreté comme par exemple le calendrier des collectes d'ordures ménagères de la CASVS ?

On pourra effectivement envisager une information ciblée avec un calendrier prévisionnel des passages dans chaque rue et quartier dans le journal municipal de la ville.

Un habitant s'inquiète de la désertification des médecins sur le quartier des Fleurs, il évoque le départ de 3 médecins et demande quelles sont les démarches à effectuer pour avoir un médecin traitant ?

La désertisation médicale est une problématique nationale. Il y a une réponse qui a été donnée récemment par la CPTS qui est le recensement de toutes les personnes en recherche d'un médecin référent. Dans le cas où votre médecin est parti à la retraite ou autre, je vous invite à vous faire connaître auprès de ce recensement et c'est la CPTS qui se chargera de vous proposer une liste de médecins disponibles. Ils ont une étude très précise des médecins et leurs capacités à récupérer des patients. Ils sauront vous orienter selon les pathologies de chacun vers un médecin spécialiste. Il ne faut pas hésiter à se déplacer même si c'est un peu plus loin de votre lieu d'habitation pour consulter le médecin le plus adapté à son cas.

Nous relancerons une campagne de communication sur ce sujet. Je vous rappelle que le président de la CPTS de la ville est le Docteur Pascal LU. Son cabinet est installé en face de la gare, il est à votre écoute pour vous apporter une solution.

Pour aider l'installation de nouveaux médecins, La ville peut-elle mettre des locaux gratuits à leur disposition ?

À chaque fois que l'on peut, la ville apporte son soutien à ces médecins. Nous sommes très réactifs aux appels à candidature lancés par l'ARS.

L'élue remercie les habitants de leur participation et les invite à échanger autour d'un verre de l'amitié.



PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER



MERCREDI 7 JUIN DE 19H À 20H30



SALLE GASTON-VIAL

Contact : 01 69 83 56 21 / democratieparticipative@vigneux91.fr

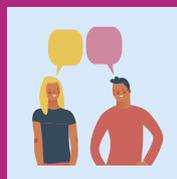
**Les atouts
des conseils
de quartier**



Associer les habitants
dans le devenir de
leur quartier



Améliorer la
qualité de l'activité
publique



Écouter, suggérer
et dialoguer
ensemble



Renforcer
la cohésion
sociale